

DATE DE PUBLICATION : 1^{er} novembre 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DE M. LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE**

D. R. n° 2015-09 du 24 septembre 2015

Organisation de la direction générale
des Études et des Relations internationales

Sections : 0.2.1., 4.1.

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

DÉCIDE

Article 1^{er} : Le service de la Gestion des missions à l'étranger (SGME) de la direction de la Coopération extérieure est rattaché à la direction du Recrutement et des Carrières de la direction générale des Ressources humaines.

Article 2 : Le service de la Coopération extérieure et des Détachements à l'étranger (SCEDE) fusionne avec l'Institut bancaire et financier international (IBFI). Ce nouveau service conserve l'appellation Institut bancaire et financier international (IBFI). Il est rattaché à la direction des Études et des Relations internationales et européennes (DERIE).

Article 3 : La direction de la Coopération extérieure (DCE) est supprimée.

Article 4 : Au sein de la direction des Études microéconomiques et structurelles (DEMS), le service d'Études sur la compétitivité et les échanges extérieurs (SEC2E) fusionne avec le service d'Études des politiques structurelles (SEPS) pour devenir le service d'Études sur les échanges extérieurs et sur les politiques structurelles (SEPS).

Article 5 : La direction générale des Études et des Relations internationales comprend :

- le Cabinet de la direction générale des Études et des Relations internationales,
- le Laboratoire logistique (LABOLOG),

- la direction des Études et des Relations internationales et européennes (DERIE), qui regroupe :
 - le service des Relations européennes (SRE),
 - le service des Relations monétaires internationales (SERMI),
 - le service d'Études macroéconomiques et de Synthèses internationales (SEMSI),
 - le service de la Zone franc et du Financement du développement (COMOZOF),
 - l'Institut bancaire et financier international (IBFI),
 - le service d'Appui à la préparation des réunions internationales et européennes (SAPRIE).
- la direction de la Conjoncture et des Prévisions macroéconomiques (DCPM), qui regroupe :
 - le service du Diagnostic conjoncturel (DIACONJ),
 - le service d'Études macroéconomiques et de Prévision (SEMAP),
 - le service d'Études des politiques de finances publiques (FIPU).
- la direction des Études monétaires et financières (DEMFI), qui regroupe :
 - le service d'Études sur la politique monétaire (POMONE),
 - le service de Recherche en économie financière (RECFIN),
 - le secrétariat de la Fondation Banque de France pour la Recherche en économie monétaire, financière et bancaire.
- la direction des Études microéconomiques et structurelles (DEMS), qui regroupe :
 - le service des Analyses microéconomiques (SAMIC),
 - le service d'Études sur les échanges extérieurs et sur les politiques structurelles (SEPS).
- la direction de projet Cité de l'économie et de la monnaie, qui regroupe :
 - le service des Contenus pédagogiques et muséographiques (SECOM),
 - le service des Moyens administratifs, techniques et financiers (SEMAF).

Article 6 : Cabinet

Le Cabinet gère les moyens humains, financiers et matériels de la direction générale. Il est chargé de la gestion administrative des agents, de la formation, du budget, de la comptabilité analytique, du contrôle de gestion, de la communication interne et des relations sociales. Le Cabinet instruit également les dossiers d'aménagements immobiliers, de sécurité des locaux, des risques et de coordination informatique.

Article 7 : Laboratoire logistique

Le Laboratoire logistique assiste les chercheurs en matière documentaire (recherche, veille...) et informatique (logiciels spécifiques, parc et réseau informatiques...); il prend en charge l'organisation logistique des séminaires, workshops et colloques organisés par la DGEI.

Article 8 : Direction des Études et des Relations internationales et européennes

8.1 - Le service des Relations européennes est chargé de la coordination de la préparation et du suivi des réunions du Conseil des gouverneurs de la BCE et d'autres instances européennes. Il réalise des études sur les questions institutionnelles européennes et assure le suivi macroéconomique des nouveaux États membres et de la convergence au sein de l'Union européenne.

8.2 - Le service des Relations monétaires internationales prépare et coordonne les réunions internationales auxquelles participent les autorités de la Banque (FMI, BRI, G7, G10, G20, instances de coordination du SEBC sur les questions internationales...). Il suit les questions liées à l'architecture financière internationale, assure le suivi macroéconomique et financier des principales économies émergentes (hors Pays d'Europe centrale et orientale – PECO) et réalise des travaux d'études et de recherche sur les sujets monétaires et financiers internationaux, ainsi que sur les économies émergentes.

8.3 - Le service d'Études macroéconomiques et de Synthèses internationales est chargé de l'analyse macroéconomique de l'environnement international de la zone euro. Ceci comporte le suivi conjoncturel des économies industrialisées hors zone euro, la réalisation de prévisions et l'analyse de scénarios, mais également des analyses approfondies des interactions macroéconomiques et financières au niveau mondial, ainsi que des travaux de recherche en macroéconomie internationale.

8.4 - Le service de la Zone franc et du Financement du développement est en charge du secrétariat du Comité monétaire de la Zone franc (rédaction du rapport annuel de la Zone franc, organisation des réunions des ministres des Finances, préparation des Conseils d'administration des trois banques centrales). Il assure l'expertise et conduit des études sur le financement et la stabilité monétaire et financière des pays en développement, notamment en Afrique.

8.5 - L'Institut bancaire et financier international est chargé de l'assistance technique et des formations internationales de responsables de banques centrales ou d'autorités de contrôle prudentiel étrangères. L'assistance technique prend notamment la forme de projets de coopération internationale et de jumelage, en relation avec les administrations internationales, européennes et françaises concernées. À cette fin, l'Institut bancaire et financier international instruit les dossiers, prépare les décisions et suit les détachements. Les actions de formation internationale consistent à concevoir et mettre en œuvre des séminaires, en France ou à l'étranger, et des visites d'étude de délégations étrangères, valorisant les savoir-faire de la Banque.

8.6 - Le service d'Appui à la préparation des réunions internationales et européennes a pour responsabilité le traitement logistique de la préparation des réunions internationales (suivi du calendrier, diffusion et archivage des documents sous Arche, préparation des dossiers physiques, et organisation matérielle des réunions de préparation). Il est chargé de la gestion et de l'évolution fonctionnelle du système d'information lié à l'activité de coordination de la DERIE.

Article 9 : Direction de la Conjoncture et des Prévisions macroéconomiques

9.1 - Le service du Diagnostic conjoncturel a pour principales responsabilités d'élaborer le diagnostic conjoncturel et les prévisions de croissance à très court terme pour la zone euro et ses pays membres. Pour ce périmètre géographique, il réalise également des analyses sur l'évolution économique et des études comparatives sur les pays.

9.2 - Le service d'Études macroéconomiques et de Prévision est chargé du diagnostic macroéconomique à moyen terme sur l'économie française et la zone euro prise dans son ensemble. Sa mission principale est de participer aux exercices de prévision macroéconomique d'ensemble et aux prévisions détaillées de l'inflation (France et zone euro).

9.3 - Le service d'Études des politiques de finances publiques a pour mission le suivi conjoncturel et l'analyse des finances publiques de la France et des pays de la zone euro. Il effectue des prévisions détaillées des comptes publics français dans le cadre de l'Eurosystème et élabore des diagnostics et des études sur l'impact macroéconomique des finances publiques ainsi que sur la fiscalité et les dépenses publiques.

Article 10 : Direction des Études monétaires et financières

10.1 - Le service d'Études sur la politique monétaire contribue à l'expertise de la Banque sur les questions de politique monétaire en réalisant des travaux d'étude et de recherche et en rédigeant des éléments d'intervention et d'analyse pour le gouvernement de la Banque, notamment dans le cadre de la préparation du Conseil des gouverneurs de la BCE et des réunions monétaires internationales (BRI, FMI, OCDE). Ces travaux ont vocation à être publiés sous la forme de documents de travail de la Banque de France ou d'articles dans des revues académiques de standard international et à être présentés dans des colloques et conférences.

10.2 - Le service de Recherche en économie financière réalise des travaux d'étude et de recherche en finance et en économie financière afin d'alimenter les réflexions du gouvernement de la Banque. Il rédige des éléments d'intervention et d'analyse dans le cadre de la préparation du Conseil des gouverneurs de la BCE et des réunions internationales (BRI, FMI, OCDE). Il contribue au développement du renom et de la présence scientifiques de la Banque par la publication de documents de travail de la Banque de France ou d'articles dans les revues de standard international ainsi que par des présentations dans des colloques et conférences.

10.3 - Le secrétariat de la Fondation Banque de France pour la recherche en économie monétaire, financière et bancaire apporte un soutien organisationnel à la fonction de mécénat de la Banque de France dans le domaine de compétences de la Fondation. Cette dernière stimule la recherche en finançant chaque année des projets de recherche portant sur les domaines-clés pour les banques centrales. Elle œuvre également pour une meilleure synergie entre la communauté de la recherche et la Banque de France par son programme de chercheurs-invités et ses nombreuses subventions. Elle assure enfin une promotion de la recherche en France *via* l'octroi d'un prix de thèse, délivré conjointement avec l'Association française de science économique, et de prix « jeunes chercheurs » destinés à favoriser les activités de recherche *via* le rachat d'heures d'enseignement.

Article 11 : Direction des Études microéconomiques et structurelles

11.1 - Le service des Analyses microéconomiques a pour mission de mener des études quantitatives sur données individuelles de ménages et d'entreprises afin d'alimenter les réflexions du gouvernement de la Banque dans le cadre de la préparation de la politique monétaire et de contribuer à la notoriété de la Banque *via* des recherches de qualité et des publications dans les revues de premier rang.

11.2 - Le service d'Études sur les échanges extérieurs et sur les politiques structurelles analyse la compétitivité de l'économie française en lien avec la dimension structurelle de ses échanges extérieurs ainsi que les conséquences

macroéconomiques des réformes structurelles, notamment en France et en zone euro. Les études menées portent essentiellement sur l'évolution des aspects structurels de la mondialisation des échanges, sur les déterminants de long terme de la croissance (productivité, croissance potentielle, ...) ainsi que sur les politiques de développement durable. Le service contribue activement aux réflexions des autorités monétaires et à la renommée de la recherche de la Banque.

Article 12 : Direction de projet Cité de l'Économie et de la Monnaie (CEM)

12.1 - Le projet de Cité de l'Économie et de la Monnaie vise à la création d'un espace muséal dédié à la pédagogie économique, monétaire et financière et à la mise en valeur d'éléments du patrimoine de la Banque de France liés à la monnaie et à la finance. La direction de projet est chargée des travaux préparatoires à l'ouverture de la Cité, y compris ses préfigurations (expositions tests, notamment) et les partenariats noués avec les instances extérieures. Elle coordonne les travaux des différents experts concernés, de la Banque et de l'extérieur, en matière architecturale et en matière de contenu muséographique.

12.2 - Le service des Contenus pédagogiques et muséographiques est chargé de préparer, en liaison avec les prestataires concernés, l'ensemble des dispositifs d'exposition de la future Cité (exposition permanente, premières expositions temporaires, contenus web ...). Il coordonne aussi, à cette fin, les activités du Conseil scientifique et des groupes d'experts Banque de France et extérieurs en charge de conseiller l'équipe projet sur les contenus de la CEM. Il prépare l'offre pédagogique de la CEM à l'intention de ses différents publics, notamment des publics scolaires.

12.3 - Le service des Moyens administratifs, techniques et financiers a pour mission de préparer l'ensemble des moyens qui permettront à la CEM de déployer ses activités muséales et pédagogiques, notamment – et en liaison avec les directions concernées de la Banque de France – les ressources humaines et financières, les infrastructures immobilières et informatiques (dont l'infrastructure web), le centre de ressources pédagogiques et le suivi des passations de marchés afférentes.

Article 13 : La présente décision abroge la décision réglementaire n° 2012-12. Elle prend effet à la date de sa publication au *Registre de publication officiel de la Banque de France*.

Le gouverneur,

Christian NOYER